

Conférence générale

GC(57)/RES/12
Septembre 2013

Distribution générale
Français
Original : anglais

Cinquante-septième session ordinaire

Point 18 de l'ordre du jour
(GC(57)/24)

Renforcement des activités de l'Agence concernant les sciences, la technologie et les applications nucléaires

Résolution adoptée le 19 septembre 2013, à la septième séance plénière

A.

Applications nucléaires non énergétiques

1.

En général

La Conférence générale,

- a) Notant que les objectifs de l'Agence tels qu'ils sont énoncés à l'article II du Statut sont notamment « de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier »,
- b) Notant aussi que les fonctions statutaires de l'Agence, telles qu'elles sont énoncées aux alinéas A.1 à A.4 de l'article III du Statut, sont notamment d'encourager la recherche-développement et de favoriser l'échange d'informations scientifiques et techniques et la formation de scientifiques et de spécialistes dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, en tenant dûment compte des besoins des pays en développement,
- c) Prenant note de la stratégie à moyen terme pour 2012-2017 comme orientation et contribution à cet égard,
- d) Soulignant que les sciences, la technologie et les applications nucléaires concernent et contribuent à satisfaire une large gamme de besoins fondamentaux des États Membres en matière de développement socio-économique, dans des domaines tels que l'énergie, les matériaux, l'industrie, l'environnement, l'alimentation, la nutrition et l'agriculture, la santé humaine et les ressources en eau, notant que de nombreux États Membres bénéficient des applications des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture par le biais du programme mixte FAO/AIEA, et saluant la décision de la FAO de continuer à collaborer avec

l'AIEA dans le cadre du programme mixte, notamment en étudiant les moyens d'améliorer cette collaboration,

e) Notant que l'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa résolution 64/292, demande aux États et aux organisations internationales d'apporter des ressources financières, de renforcer les capacités et de procéder à des transferts de technologies, grâce à l'aide et à la coopération internationales, en particulier en faveur des pays en développement, afin d'intensifier les efforts faits pour fournir une eau potable et des services d'assainissement qui soient accessibles et abordables pour tous,

f) Reconnaissant le succès de la technique de l'insecte stérile (TIS) dans la réduction ou l'éradication des populations de lucilie bouchère, de mouche tsé-tsé, de diverses mouches des fruits et autres insectes pouvant avoir un impact économiquement important,

g) Notant le sérieux problème perpétuel des criquets en Afrique, notamment dans les zones particulièrement sujettes à la dégradation de l'environnement et à la désertification, et le fait qu'il a provoqué de graves famines dans certains pays,

h) Confirmant le rôle important de la science, de la technologie et de l'ingénierie dans le renforcement de la sûreté et de la sécurité nucléaires et radiologiques, et la nécessité de résoudre les problèmes de gestion des déchets radioactifs de façon durable,

i) Reconnaissant que l'utilisation pacifique de l'énergie de fusion peut progresser grâce à des efforts internationaux accrus et avec la collaboration active des États Membres et des organisations internationales intéressés, comme le groupe du projet ITER (Réacteur expérimental thermonucléaire international), par les projets liés à la fusion, et sachant que la prochaine Conférence biennale de l'AIEA sur l'énergie de fusion (FEC2014) se tiendra en octobre 2014 en Fédération de Russie,

j) Prenant note du « Rapport d'ensemble sur la technologie nucléaire 2013 » (GC(57)/INF/2),

k) Consciente des problèmes de contamination dus aux activités urbaines et industrielles et du rôle que peut jouer le radiotraitement dans la recherche de solutions à certains d'entre eux, notamment le problème des eaux usées industrielles, et notant l'initiative prise par l'Agence pour que cette technologie des rayonnements appliquée au traitement des eaux usées et à la dépollution puisse être étudiée dans les États Membres grâce à des activités de recherche coordonnée,

l) Prenant note du fort potentiel des faisceaux d'électrons en tant que source de rayonnements pour le traitement des matériaux et des polluants, tout en reconnaissant les résultats encourageants obtenus dans le cadre des PRC correspondants,

m) Constatant le recours croissant aux radio-isotopes et à la technologie des rayonnements dans les soins de santé, l'amélioration des cultures, la conservation des aliments, la gestion des processus industriels, l'élaboration de nouveaux matériaux, les sciences analytiques, l'aseptisation et la stérilisation, ainsi que la mesure des effets du changement climatique sur l'environnement,

n) Notant l'utilisation croissante de la tomographie à émission de positons (PET), de la PET/tomodensitométrie (PET/CT) et des radiopharmaceutiques élaborés en milieu hospitalier,

o) Notant l'importance de la disponibilité de molybdène 99 pour le diagnostic et le traitement médicaux, prenant note avec satisfaction des efforts accomplis par l'Agence,

en coordination avec d'autres organisations internationales, États Membres et parties prenantes concernées, pour faciliter un approvisionnement fiable en molybdène 99 en soutenant le développement des capacités des États Membres à assurer, pour leurs besoins nationaux et pour l'exportation, la production de molybdène 99 et de technétium 99m non basée sur l'UHE, notamment par la recherche sur un autre mode de production de technétium 99 et de molybdène 99, basé sur les accélérateurs, et consciente du fait que les rejets de radio-isotopes de xénon de la production à grande échelle par fission de technétium 99 et de molybdène 99 peuvent perturber les activités mondiales de surveillance des rejets radioactifs,

p) Consciente des nouvelles initiatives de coopération qui ont été lancées pour la fourniture de services d'irradiation en réacteur en Europe et ailleurs, des progrès importants annoncés s'agissant de la mise en service de nouvelles installations de production de molybdène 99 et de l'expansion d'installations existantes, et de l'intérêt continu de nombreux pays pour la mise en place d'installations de production de molybdène 99 non basée sur l'UHE pour les besoins nationaux, l'exportation et/ou la constitution d'une capacité de réserve partielle,

q) Reconnaissant les multiples usages des réacteurs de recherche, qui sont des outils précieux notamment pour la formation théorique et pratique, la recherche, la production de radio-isotopes et les essais de matériaux mais aussi un outil de formation pour les États Membres envisageant d'adopter l'électronucléaire,

r) Consciente de la nécessité de renforcer la coopération régionale et internationale pour assurer un large accès aux réacteurs de recherche, du fait que les réacteurs de recherche anciens sont remplacés, mais en moins grand nombre, par des réacteurs polyvalents, ce qui se traduit par une diminution du parc des réacteurs en service,

s) Notant avec préoccupation que les 38 réacteurs TRIGA en service dans le monde seraient pénalisés par l'incapacité de l'unique fournisseur de combustible TRIGA de garantir un approvisionnement à long terme en raison d'une faible rentabilité,

t) Notant avec satisfaction les efforts accomplis pour élaborer des instruments de surveillance de la radioactivité en surface et fournir aux États Membres qui en font la demande des services de cartographie de leurs sols,

u) Reconnaissant la nécessité d'accroître la capacité des États Membres à utiliser des techniques nucléaires de pointe pour la prise en charge des maladies - y compris du cancer - et consciente de la nécessité d'élaborer des indicateurs de performance pour mesurer cette capacité,

v) Notant que l'Agence a rassemblé et diffusé des données isotopiques sur des aquifères et des cours d'eau du monde entier et étudie les liens entre changement climatique, augmentation des coûts des produits alimentaires et de l'énergie et crise économique mondiale, en vue d'aider les décideurs à adopter de meilleures pratiques pour la gestion et la planification intégrées des ressources en eau,

w) Notant avec satisfaction les programmes de bourses et de formation parrainés par le Fonds Nobel de l'AIEA pour la nutrition et la lutte contre le cancer en vue de renforcer cette dernière et d'améliorer la nutrition infantile dans le monde en développement,

x) Notant avec satisfaction les efforts accomplis par le Secrétariat, avec les États Membres, dans le cadre du programme et budget pour 2014-2015, pour allouer des ressources suffisantes à la rénovation des laboratoires des applications nucléaires de l'Agence à Seibersdorf avec des installations et des équipements pleinement adaptés, et pour faire en sorte qu'un maximum

d'atouts en termes de création de capacités et de renforcement de la technologie soit mis à la disposition des États Membres, en particulier des pays en développement,

1. Prie le Directeur général de poursuivre, conformément au Statut et en consultation avec les États Membres, les activités de l'Agence dans les domaines des sciences, de la technologie et des applications nucléaires, en mettant plus particulièrement l'accent sur l'appui au développement des applications nucléaires dans les États Membres afin de renforcer les infrastructures et de promouvoir les sciences, la technologie et l'ingénierie pour satisfaire les besoins de croissance et de développement durables des États Membres en toute sûreté ;
2. Prie le Secrétariat d'exploiter pleinement les capacités des établissements des États Membres au moyen de mécanismes appropriés afin d'étendre l'utilisation des sciences et des applications nucléaires pour apporter des avantages socio-économiques et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement ;
3. Souligne l'importance de favoriser dans les domaines des sciences, de la technologie et des applications nucléaires des programmes efficaces visant à mettre en commun et à améliorer encore les capacités scientifiques et technologiques des États Membres par des projets de recherche coordonnée (PRC) au sein de l'Agence et entre celle-ci et les États Membres, et grâce à une assistance directe, et prie instamment le Secrétariat de renforcer encore la création de capacités en faveur des États Membres, en particulier dans le cadre de cours interrégionaux, régionaux et nationaux et de formations à l'aide de bourses dans les domaines des sciences, de la technologie et des applications nucléaires, et en élargissant la portée des activités de recherche coordonnée ;
4. Reconnaît l'importance des activités du Secrétariat qui répondent à l'objectif de promotion du développement durable et de protection de l'environnement, et approuve ces activités ;
5. Prie instamment le Secrétariat de continuer de déployer des efforts contribuant à une meilleure compréhension et à une image bien équilibrée du rôle des sciences et de la technologie nucléaires dans le contexte d'un développement mondial durable et notamment des engagements de Kyoto, ainsi que des initiatives futures pour faire face au changement climatique ;
6. Accueille avec satisfaction toutes les contributions annoncées par les États Membres, y compris l'Initiative de l'AIEA sur les utilisations pacifiques, qui vise à lever 100 millions de dollars des États-Unis d'ici à 2015 sous forme de contributions extrabudgétaires aux activités de l'AIEA, et encourage tous les États à même de le faire à verser des contributions additionnelles ;
7. Demande au Secrétariat de continuer à s'intéresser aux besoins et exigences prioritaires identifiés des États Membres dans les domaines des sciences, de la technologie et des applications nucléaires, notamment en ce qui concerne l'utilisation de la TIS pour créer des zones exemptes de mouches tsé-tsé et pour lutter contre les moustiques vecteurs du paludisme et la mouche méditerranéenne des fruits, les applications uniques des isotopes pour surveiller l'absorption mondiale de dioxyde de carbone par les océans et les effets sur les écosystèmes marins de l'acidification qui en résulte, le recours aux isotopes et aux rayonnements dans la gestion des eaux souterraines et les applications liées à l'agriculture comme l'amélioration et la gestion des cultures face au changement climatique, la santé humaine, avec notamment la mise au point de médicaments et des efforts concrets supplémentaires à travers le PACT et l'utilisation des cyclotrons, des réacteurs de recherche et des accélérateurs pour la production de radiopharmaceutiques, la mise au point de matériaux nouveaux, et le traitement des eaux usées, des gaz de combustion et d'autres polluants provenant d'activités industrielles à l'aide de la technologie des rayonnements ;

8. Prie instamment le Secrétariat d'étudier l'utilisation d'accélérateurs mobiles d'électrons pour des applications de la technologie des rayonnements et de faciliter des démonstrations sur le terrain dans les États Membres intéressés ;
9. Reconnait la capacité unique de l'Agence à contribuer aux efforts mondiaux de protection de l'environnement marin, et apprécie les efforts accomplis par le Secrétariat en organisant le Forum scientifique 2013 « Planète bleue : les applications nucléaires pour un environnement marin durable » pour souligner cet aspect important du travail de l'Agence ;
10. Se félicite des progrès accomplis dans l'établissement du Centre international de coordination sur l'acidification des océans aux Laboratoires de l'environnement de l'AIEA à Monaco, qui a été lancé lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 (Rio+20) pour coordonner et exécuter des activités visant à comprendre de façon plus détaillée les effets mondiaux de l'acidification des océans, étape importante vers un renforcement de la coopération mondiale dans la recherche sur ce phénomène, et se félicite en outre de l'appui financier et en nature fourni à ce centre par un certain nombre d'États Membres dans le cadre de l'Initiative de l'AIEA sur les utilisations pacifiques ;
11. Prie le Secrétariat, en collaboration avec les États Membres intéressés, de poursuivre l'élaboration d'instruments appropriés et de mettre à la disposition des États Membres qui en font la demande des services permettant la cartographie rapide et économique de la radioactivité sur la surface de la Terre ;
12. Prie instamment le Secrétariat de continuer à coopérer avec d'autres initiatives internationales, notamment le groupe de haut niveau sur la sécurité de l'approvisionnement en radio-isotopes médicaux créé par l'AEN, et à exécuter des activités qui contribueront à sécuriser et à développer la capacité de production de molybdène 99, y compris dans les pays en développement, afin de sécuriser les approvisionnements en molybdène 99 pour les utilisateurs du monde entier ;
13. Prie le Secrétariat de fournir un appui technique aux nouvelles initiatives nationales et régionales visant à créer et à appuyer des capacités de production de molybdène 99 non basée sur l'UHE dans les États Membres intéressés, y compris la production directe de technétium 99m à l'aide de cyclotrons ;
14. Prie le Secrétariat de travailler activement avec les installations de production de radio-isotopes, les États Membres intéressés et les organismes internationaux compétents comme la commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) pour réduire au minimum la production et le rejet de radio-isotopes de xénon à la source ;
15. Prie le Secrétariat d'encourager les efforts régionaux et internationaux pour assurer un large accès au parc des réacteurs de recherche polyvalents afin d'accroître l'utilisation de ces réacteurs et prie en outre le Secrétariat de faciliter le fonctionnement sûr, efficace et durable de ces installations ;
16. Encourage le Secrétariat à continuer de coopérer avec l'École annuelle des radio-isotopes de l'Université nucléaire mondiale (UNM) et de renforcer son soutien à la participation de candidats de pays en développement ;
17. Prie le Secrétariat d'aider les États Membres intéressés à mettre en place une infrastructure de sûreté et à établir des centres régionaux de formation théorique et pratique dans leurs régions, quand il n'en existe pas, pour la formation spécialisée d'experts nucléaires et radiologiques et prie le Secrétariat de mettre à profit les instructeurs qualifiés des pays en développement à cet égard ;
18. Prie instamment le Secrétariat de continuer à dialoguer avec des parties prenantes et à encourager les fournisseurs internationaux de combustible à veiller à ce que l'approvisionnement en

combustible des réacteurs de recherche, y compris pour les réacteurs TRIGA, soit ininterrompu et suffisant ;

19. Prie le Secrétariat de renforcer les activités de l'Agence dans le domaine de la science et de la technologie de fusion ;

20. Invite l'Agence à soutenir l'élaboration de principes directeurs pour l'adoption de techniques et d'équipements de pointe en médecine radiologique dans les États Membres en développement ;

21. Prie le Secrétariat de continuer à fournir une assistance pour la création de capacités en ce qui concerne l'assurance de la qualité de la mise au point de radiopharmaceutiques et la diffusion de principes directeurs sur la technologie des rayonnements basés sur les normes internationales d'assurance de la qualité ;

22. Se félicite de l'attachement réaffirmé de la FAO aux arrangements concernant la Division mixte FAO/AIEA et de son nouveau cadre stratégique pour 2010–2019, qui offre une base solide pour renforcer et élargir la collaboration notamment avec l'AIEA ;

23. Prie le Secrétariat de lancer, en collaboration avec la FAO et les États Membres, des travaux de R-D sur l'utilisation possible des techniques nucléaires en tant qu'élément d'une approche intégrée de lutte contre les criquets, et de fournir une assistance appropriée à cette fin ;

24. Prie le Secrétariat de s'efforcer, en collaboration avec les États Membres, de développer les installations industrielles d'irradiation comme les accélérateurs d'électrons et les accessoires permettant de les utiliser, par exemple, pour les soins de santé, l'amélioration des cultures, la préservation des aliments, les applications industrielles, l'aseptisation et la stérilisation, et demande en outre la fourniture d'un appui technique pour l'utilisation des réacteurs de recherche dans la production de radiopharmaceutiques et de radio-isotopes industriels ;

25. Demande en outre que les actions du Secrétariat prescrites dans la présente résolution soient menées sous réserve que des ressources soient disponibles ; et

26. Recommande que le Secrétariat fasse rapport au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale, à sa cinquante-huitième session ordinaire (2014), sur les progrès accomplis dans les domaines des sciences, de la technologie et des applications nucléaires.

2.

Programme d'action en faveur de la cancérothérapie

La Conférence générale,

a) Rappelant sa résolution GC(55)/RES/12.A.2 sur le Programme d'action en faveur de la cancérothérapie (PACT),

b) Préoccupée par la souffrance des cancéreux et de leurs familles, par la mesure dans laquelle le cancer menace le développement, en particulier dans les pays en développement, et par l'augmentation alarmante de l'incidence du cancer, en particulier dans les pays à revenu faible et intermédiaire, comme il ressort d'un rapport du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) qui estime que, d'ici à 2030, le cancer sera la cause d'un décès sur six, 75 % de ces décès survenant dans les pays en développement,

c) Préoccupée aussi de ce que plus de la moitié des pays du monde éprouvent des difficultés à prévenir le cancer et à offrir un traitement et des soins au long cours aux malades atteints de cette maladie, comme le conclut l'enquête menée en 2013 par l'OMS à l'occasion de la Journée mondiale du cancer,

- d) Se félicitant de la priorité toute particulière que le Directeur général continue d'accorder aux travaux de l'Agence sur la lutte contre le cancer, notamment en organisant le Forum scientifique de 2010 sur le thème « Le cancer dans les pays en développement : le défi à relever », et prenant note des débats et conclusions de ce forum,
- e) Rappelant sa résolution GC(54)/RES/10.A.5, dans laquelle, entre autres, elle prie le Secrétariat de continuer d'entreprendre des activités visant à renforcer les capacités des pays en développement en matière de lutte contre le cancer,
- f) Se félicitant de la tenue de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (MNT), les 19 et 20 septembre 2011, et de sa Déclaration politique, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution A/RES/66/2, qui prie notamment le Secrétaire général de présenter un rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements souscrits dans la Déclaration politique, notamment en ce qui concerne l'action multisectorielle, et leur incidence sur la réalisation des objectifs de développement arrêtés à l'échelle internationale, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement,
- g) Prenant note de la réunion, les 11 et 12 décembre 2012, à Vienne, de l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies sur les MNT, qui a élaboré un cadre initial intégré des Nations Unies pour la prise en charge des MNT, et se félicitant de la participation de l'Agence à cette équipe,
- h) Se félicitant de la tenue de la soixante-sixième session de l'Assemblée mondiale de la Santé (AMS), du 20 au 28 mai 2013, et de l'adoption, à cette occasion, du Plan d'action mondial de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020, incluant un vaste cadre de suivi mondial et des cibles pour la prévention des MNT et la lutte contre ces maladies,
- i) Se félicitant des discussions en cours entre le Secrétariat, l'OMS et le CIRC sur le renforcement du Programme commun OMS-AIEA de lutte contre le cancer,
- j) Consciente que le Programme d'action en faveur de la cancérothérapie (PACT) incarne clairement l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire à des fins civiles et humanitaires, et que sa mise en œuvre opportune, en permettant aux États Membres de se doter de moyens pour lutter contre le cancer de manière exhaustive, aura un effet sur la santé et le développement de toutes les régions, et fera la promotion des autres activités statutaires de l'Agence,
- k) Se félicitant de la politique du Secrétariat consistant à poursuivre l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre du PACT à l'échelle de l'Agence, et prenant note du rapport du Directeur général sur le PACT à l'annexe 1 du document GC(57)/9,
- l) Notant que le Bureau du PACT (PPO) au sein du Département des sciences et des applications nucléaires poursuit ses travaux de coordination d'un programme unifié en vue de la mobilisation de fonds et de l'exécution de projets pour les États Membres dans le cadre des activités liées à la lutte contre le cancer en exploitant notamment les informations à la disposition de l'Agence, les ressources répertoriées ainsi que les synergies et interactions entre tous les départements concernés, et en mobilisant des ressources extrabudgétaires,
- m) Prenant note de la décision prise par le Directeur général de transférer le PPO au Département de la coopération technique en 2014 et se félicitant de la transformation de ce bureau en une division (ci-après dénommée Division du PACT) en vue de renforcer les résultats du PACT et de tirer le meilleur parti des synergies entre les activités de CT et les activités du PACT,

- n) Constatant l'exécution d'activités sous les auspices du PACT, en coordination étroite avec le programme de coopération technique et les divisions techniques pertinentes du Secrétariat, et l'augmentation du nombre de demandes d'assistance des États Membres pour des projets liés à la lutte contre le cancer, notamment la création de capacités et l'amélioration des infrastructures de radiothérapie,
 - o) Exprimant sa gratitude pour les contributions financières et autres et pour les promesses de contributions faites par les États Membres et d'autres à l'appui du PACT,
 - p) Reconnaissant que des initiatives régionales peuvent aider les États Membres à mettre sur pied des plans nationaux complets de lutte contre le cancer adaptés à leurs besoins grâce au partage des connaissances,
 - q) Reconnaissant la valeur des missions intégrées du PACT (imPACT) comme outil d'évaluation détaillée et leur utilité dans la planification de programmes intégrés de lutte contre le cancer, et notant l'importance d'activités de suivi pour faciliter la mise en œuvre des recommandations issues des imPACT,
 - r) Notant avec préoccupation qu'il est de plus en plus difficile de conserver des spécialistes de la santé qualifiés dans les pays à revenu faible et intermédiaire, et reconnaissant la nécessité d'avoir de tels spécialistes formés, ainsi que des installations et du matériel, pour maintenir des capacités adéquates de soins aux cancéreux, et
 - s) Reconnaissant le potentiel de l'Université virtuelle de lutte contre le cancer (VUCC) comme système de formation efficient et durable,
1. Demande au Secrétariat d'informer les États Membres sur le transfert du PACT du programme sectoriel 2 au programme sectoriel 6 à une date qui faciliterait la discussion des États Membres à la réunion du Comité de l'assistance et de la coopération techniques de novembre 2013, et prie le Directeur général de faire rapport sur l'impact de ce transfert avant la session ordinaire de la Conférence générale de 2014 ;
 2. Félicite le Secrétariat des progrès constants accomplis dans la mise en place de partenariats avec les États Membres, d'autres organisations internationales et des entités privées, en tenant compte des résolutions 58/129 (2003), 59/250 (2004), 60/215 (2006), 66/223 (2012) et 67/266 (2012) de l'Assemblée générale des Nations Unies, et prie instamment la Division du PACT de favoriser l'élaboration et la mise en place de systèmes efficients et fiables de radiothérapie du cancer dans le cadre de tels partenariats ;
 3. Demande à la Division du PACT de continuer à tirer parti des avantages susceptibles d'être retirés du Programme commun OMS/AIEA de lutte contre le cancer, en particulier pour ce qui est d'accélérer l'exécution des programmes en faveur des États Membres, de renforcer les approches de santé publique dans la lutte contre le cancer et d'accroître le potentiel de mobilisation de ressources ;
 4. Demande au Secrétariat de donner suite aux conclusions et aux recommandations des réunions de haut niveau sur la prévention et la lutte contre les MNT, en particulier le cancer, notamment en aidant les pays en développement à adopter et à appliquer une approche globale de la lutte contre le cancer ;
 5. Demande au Secrétariat de mettre en place avec l'OMS et le CIRC un cadre plus intégré et plus pratique de collaboration, comprenant des activités communes d'élaboration de projets et de mobilisation de ressources ;

6. Prie le Directeur général de continuer à prôner et à développer le soutien aux travaux de l'Agence sur la lutte contre le cancer, notamment en mobilisant des ressources pour la mise en œuvre du PACT, en tant que l'une des priorités de l'Agence ;
7. Se félicite des progrès accomplis par la Division du PACT, par le biais du programme de coopération technique, en collaboration avec des partenaires et des donateurs internationaux, pour renforcer la capacité des États Membres à lutter contre le cancer, et prie le Secrétariat de poursuivre, de manière intégrée, la planification et l'exécution des activités et projets du PACT dans les États Membres ;
8. Demande au Secrétariat d'harmoniser ses approches afin d'aider les États Membres à élaborer leurs propositions financières pour la mise en place et l'entretien d'une infrastructure de médecine radiologique pour la lutte intégrée contre le cancer ;
9. Recommande que le Secrétariat, en consultation avec les différents partenaires, y compris l'OMS, le cas échéant, continue d'aider les États Membres en développement à mettre sur pied des plans nationaux intégrés et très complets de lutte contre le cancer, avec la pleine participation d'autres organisations et instances internationales ;
10. Note que la Division du PACT a besoin de ressources humaines suffisantes pour exécuter les projets financés par des ressources extrabudgétaires, se félicite des importantes ressources extrabudgétaires et en nature octroyées à ce jour, et encourage les États Membres à continuer de fournir un soutien et un financement suffisants pour répondre aux besoins de la Division du PACT ;
11. Note que des sites modèles de démonstration du PACT sont actuellement opérationnels dans huit pays, et demande à la Division du PACT de faire fond sur le succès des activités de ces sites et de mettre sur pied des projets conjoints dans le cadre du Programme commun OMS-AIEA de lutte contre le cancer ;
12. Recommande de poursuivre le développement, en consultation avec les États Membres, des missions impACT, en tant que service de l'Agence aux États Membres, et demande à la Division du PACT de se concentrer sur les activités de suivi qui mettent à profit les constatations desdites missions et de traduire les recommandations en actions ayant un impact durable pour les États Membres ;
13. Prend note des progrès accomplis par le Groupe consultatif sur le développement de l'accès à la technologie de la radiothérapie dans les pays à revenu faible et intermédiaire, et encourage à poursuivre l'élaboration de solutions durables pour accroître l'accès à des techniques de radiothérapie sûres et abordables ;
14. Se félicite de l'appui continu fourni par le PACT pour permettre à des professionnels de la santé s'occupant de la lutte contre le cancer dans les pays à revenu faible et intermédiaire de participer à des cours sur la prévention du cancer et la lutte contre cette maladie, et demande à la Division du PACT de continuer à faciliter cette formation ;
15. Se félicite des progrès notables accomplis en ce qui concerne le transfert de la prise en charge et du fonctionnement de la VUCC pour l'Afrique à cette région, et demande que la VUCC soit étendue à d'autres pays de la région, y compris aux États Membres francophones, et soit rééditée dans d'autres régions ;

16. Demande instamment au Directeur général de continuer de proposer, renforcer et faciliter la participation de l'Agence à des partenariats internationaux en vue de poursuivre, développer et mettre en œuvre le PACT, et le prie de continuer, chaque fois que cela est faisable et approprié, à formaliser la collaboration entre le PACT et des partenaires déjà identifiés pour une élaboration et une mise en œuvre plus efficaces de projets du PACT au niveau des pays ;

17. Salue les efforts continus de la Division du PACT pour mobiliser des ressources à l'appui de ses activités, note qu'entre 2011 et 2012 les activités de mobilisation de ressources du PACT ont permis d'assurer ou de faciliter l'obtention de contributions volontaires, de promesses de contributions, de subventions, de prêts à long terme et de dons en espèces, en matériel et en nature sous forme de services d'experts et de formations d'un montant de 3,5 millions de dollars É.-U., et encourage à poursuivre la stratégie de collecte de fonds et de mobilisation de ressources du PACT ;

18. Demande au Directeur général de faire en sorte que la Division du PACT maintienne ses capacités et ses mécanismes visant à faciliter et à appuyer la mobilisation de ressources pour la lutte contre le cancer, ses compétences actuelles et son accès aux services d'experts techniques pertinents nécessaires à l'optimisation des activités de lutte contre le cancer de l'Agence ;

19. Invite les États Membres, les organisations, les fondations privées et d'autres donateurs à fournir un appui financier adéquat pour la mise en œuvre du PACT, et prie le Secrétariat de tenir les États Membres informés des progrès accomplis à cet égard ;

20. Recommande à la Division du PACT de continuer ses activités de sensibilisation au fardeau du cancer dans le monde et à la contribution décisive de la médecine radiologique au diagnostic et au traitement du cancer comme premier lien d'une chaîne reliant le traitement du cancer à la lutte contre les maladies non transmissibles, au sein de forums internationaux comme les sommets et les congrès mondiaux sur le cancer et la toute nouvelle équipe spéciale interorganisations des Nations Unies sur les maladies non transmissibles ; et

21. Prie le Directeur général de lui faire rapport sur la mise en œuvre de la présente résolution à la Conférence à sa cinquante-neuvième session ordinaire (2015).

3.

Appui à la Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomose de l'Union africaine (PATTEC-UA)

La Conférence générale,

- a) Rappelant ses résolutions précédentes sur l'appui à la Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomose de l'Union africaine (PATTEC-UA),
- b) Reconnaissant que la PATTEC-UA a pour principal objectif d'éradiquer les mouches tsé-tsé et la trypanosomose en créant des zones exemptes de ces mouches et de cette maladie qui soient viables, au moyen de techniques de réduction et diverses techniques d'éradication, tout en s'assurant que les terrains récupérés sont durablement et économiquement exploités, contribuant ainsi à l'atténuation de la pauvreté et à la sécurité alimentaire,
- c) Reconnaissant que la réduction et l'éradication des populations de mouches tsé-tsé et de la trypanosomose sont des exercices uniques, complexes et logistiquement exigeants qui nécessitent des approches souples, innovantes et adaptables pour la fourniture d'un appui technique,
- d) Reconnaissant que les mouches tsé-tsé et la trypanosomose qu'elles transmettent se propagent et constituent l'un des principaux obstacles au développement socio-économique du

continent africain, qui affecte la santé humaine et animale, limite le développement rural durable et engendre ainsi de plus en plus de pauvreté et l'insécurité alimentaire,

e) Reconnaissant que la trypanosomose continue de causer la perte de dizaines de milliers de vies humaines et de millions de têtes de bétail chaque année et menace plus de 60 millions de personnes dans les communautés rurales de 37 pays africains, dont la plupart sont des États Membres de l'Agence,

f) Reconnaissant l'importance du développement de l'élevage dans les communautés rurales touchées par la mouche tsé-tsé et la trypanosomose en tant que moyen d'échapper à la pauvreté et à la faim et comme base de la sécurité alimentaire et du développement socio-économique,

g) Rappelant les décisions AHG/Dec.156 (XXXVI) et AHG/Dec.169 (XXXVII) des chefs d'État et de gouvernement de ce qui était alors l'Organisation de l'unité africaine (aujourd'hui Union africaine) sur l'éradication de la mouche tsé-tsé en Afrique et sur un plan d'action pour la conduite de la PATTEC-UA,

h) Reconnaissant le travail en amont de l'Agence dans le cadre du Programme mixte FAO/AIEA en ce qui concerne la mise au point de la technique de l'insecte stérile (TIS) pour lutter contre la mouche tsé-tsé et la fourniture d'une assistance dans le cadre de projets de terrain, appuyés par le Fonds de coopération technique de l'Agence, pour intégrer la TIS contre la tsé-tsé dans les actions des États Membres visant à trouver des solutions durables au problème de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomose,

i) Sachant que la TIS est une technique éprouvée pour la création de zones exemptes de mouches tsé-tsé lorsqu'elle est associée à d'autres procédés de lutte et appliquée dans le cadre de la gestion intégrée des ravageurs à l'échelle d'une zone (GIREZ),

j) Se félicitant de la poursuite de la collaboration étroite du Secrétariat avec la PATTEC-UA, en consultation avec d'autres organismes spécialisés compétents des Nations Unies, pour faire connaître le problème de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomose, organiser des cours régionaux, revoir le plan d'action de la PATTEC-UA, et fournir, par le biais du programme de coopération technique et du programme du budget ordinaire de l'Agence, une assistance opérationnelle aux activités de projets sur le terrain, ainsi que des conseils sur la gestion des projets et l'élaboration de politiques et de stratégies à l'appui des projets nationaux et sous-régionaux de la PATTEC-UA,

k) Saluant l'adoption, le 12 décembre 2012, du plan stratégique de la PATTEC pour la période 2012-2018 et attendant avec intérêt qu'il soit exécuté efficacement,

l) Saluant les progrès réalisés par la PATTEC-UA pour impliquer davantage – outre des organisations internationales comme l'Agence, la FAO et l'OMS – des ONG et le secteur privé dans l'effort concerté visant à créer et étendre des zones exemptes de mouches tsé-tsé et de trypanosomose et à favoriser une agriculture et un développement rural durables (ADR),

m) Saluant les progrès importants réalisés au titre du Projet d'éradication de la mouche tsé-tsé dans le sud de l'Éthiopie (STEP) et ceux du projet d'éradication de la mouche tsé-tsé appuyé par l'Agence au Sénégal,

n) Appréciant les contributions apportées par divers États Membres et des institutions spécialisées des Nations Unies en vue de la solution du problème de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomose en Afrique de l'Ouest, notamment celles apportées par les États-Unis d'Amérique, par le biais de l'Initiative sur les utilisations pacifiques, à l'appui de projets de lutte contre la mouche tsé-tsé et la trypanosomose au Sénégal et au Burkina Faso,

- o) Apprécient la poursuite de la collaboration étroite entre le Secrétariat et le Centre international de recherche-développement sur l'élevage en zone subhumide (CIRDES), de Bobo-Dioulasso (Burkina Faso), premier centre collaborateur de l'AIEA en Afrique pour l'utilisation de la technique de l'insecte stérile aux fins de la gestion intégrée des populations de mouches tsé-tsé à l'échelle d'une zone,
- p) Apprécient les efforts particuliers déployés par la Division mixte FAO/AIEA et le Service de la santé animale de la FAO à l'appui de la PATTEC-UA,
- q) Saluant les efforts faits par le Secrétariat pour étudier et éliminer les obstacles à l'application de la TIS contre la mouche tsé-tsé dans les États Membres africains par le biais de recherches appliquées et de l'élaboration de méthodes, tant en interne que dans le cadre du mécanisme des projets de recherche coordonnée de l'Agence, et
- r) Consciente de l'appui continu accordé à la PATTEC-UA par l'Agence, dont fait état le rapport du Directeur général (GC(57)/9, Annexe 2),
1. Prie instamment le Secrétariat de continuer d'accorder un rang de priorité élevé au développement agricole des États Membres, et de redoubler d'efforts pour créer des capacités et développer davantage les techniques d'intégration de la TIS et d'autres méthodes de lutte pour créer des zones exemptes de mouches tsé-tsé en Afrique subsaharienne ;
 2. Engage les États Membres à renforcer leur appui technique, financier et matériel aux actions que mènent les États africains en vue de la création de zones exemptes de mouches tsé-tsé, tout en soulignant l'importance d'une approche axée sur les besoins pour les recherches appliquées et l'élaboration et la validation de méthodes au profit des projets exécutés sur le terrain ;
 3. Prie le Secrétariat, en coopération avec les États Membres et d'autres partenaires, de maintenir le financement par le biais du budget ordinaire et du Fonds de coopération technique pour une assistance cohérente aux projets opérationnels de recours à la TIS et de renforcer son appui aux activités de R-D et au transfert de technologie dans les États Membres africains afin de compléter les actions qu'ils mènent pour créer des zones exemptes de mouches tsé-tsé et les étendre ultérieurement ;
 4. Demande au Secrétariat de soutenir les États Membres dans le cadre de projets de coopération technique sur la collecte de données de référence et la gestion des données concernant la mouche tsé-tsé et la trypanosomose et l'élaboration de propositions complètes de projets d'intervention contre ces dernières ;
 5. Encourage le Secrétariat à poursuivre sa collaboration étroite avec la PATTEC-UA dans les domaines convenus dans le mémorandum d'accord entre la Commission de l'Union africaine et l'Agence, signé en novembre 2009 ;
 6. Souligne qu'il est nécessaire que l'Agence et d'autres partenaires internationaux, en particulier la FAO et l'OMS, poursuivent des activités harmonisées et synergiques afin d'appuyer la Commission de l'Union africaine et les États Membres grâce à des orientations ainsi qu'à des services d'assurance de la qualité pour la planification et la mise en œuvre de projets nationaux et sous-régionaux de la PATTEC-UA solides et viables ;
 7. Demande à l'Agence et à d'autres partenaires de renforcer la création de capacités dans les États Membres pour faciliter une prise de décisions en connaissance de cause quant au choix des stratégies de lutte contre la mouche tsé-tsé et la trypanosomose et l'intégration rentable d'opérations de TIS dans des campagnes de gestion intégrée des ravageurs à l'échelle d'une zone (GIREZ) ;

8. Prie instamment le Secrétariat et d'autres partenaires de renforcer la création de capacités et d'appuyer la création et le fonctionnement de centres régionaux pour la fourniture de mouches tsé-tsé mâles stériles en grand nombre et pour la coordination des opérations de TIS comme élément important des campagnes de gestion intégrée des ravageurs à l'échelle d'une zone (GIREZ) contre la mouche tsé-tsé et la trypanosomose ;
9. Encourage la Division mixte FAO/AIEA et le Service de la santé animale de la FAO à continuer d'appuyer la PATTEC-UA ; et
10. Prie le Directeur général de faire rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente résolution au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale à sa cinquante-huitième session ordinaire (2014).

4.

Plan pour produire de l'eau potable économiquement à l'aide de réacteurs nucléaires de faible ou moyenne puissance

La Conférence générale,

- a) Rappelant la résolution GC(55)/RES/12 et ses résolutions précédentes sur le renforcement des activités de l'Agence concernant les sciences, la technologie et les applications nucléaires,
- b) Reconnaissant qu'un approvisionnement suffisant en eau potable salubre est d'une importance vitale pour l'ensemble de l'humanité, comme cela a été souligné dans le programme Action 21 du Sommet de Rio sur le développement et l'environnement, tenu en 1992, et réaffirmé plus récemment à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), tenue en juin 2012 à Rio de Janeiro (Brésil),
- c) Notant que les pénuries d'eau potable suscitent de plus en plus de préoccupations dans de nombreuses régions du monde en raison de la croissance démographique, de l'urbanisation et de l'industrialisation accrues, et des effets des changements climatiques,
- d) Soulignant la nécessité impérieuse d'une coopération régionale et internationale pour aider à résoudre le grave problème des pénuries d'eau potable, en particulier grâce au dessalement de l'eau de mer,
- e) Reconnaissant qu'un certain nombre d'États Membres ont exprimé leur intérêt pour participer à des activités relatives au dessalement de l'eau de mer au moyen de l'énergie nucléaire,
- f) Notant que le dessalement de l'eau de mer au moyen de l'énergie nucléaire a été démontré avec succès dans le cadre de divers projets menés dans certains États Membres et est généralement rentable, et reconnaissant dans le même temps que les aspects économiques de la mise en œuvre dépendront de facteurs propres aux sites,
- g) Prenant note avec satisfaction des diverses activités menées par le Secrétariat en coopération avec les États Membres et les organisations internationales intéressés, qui sont présentées dans le rapport du Directeur général publié sous la cote GC(57)/9,
- h) Prenant note des résultats de la réunion du Groupe de travail technique sur le dessalement nucléaire (TWG-ND) tenue en janvier 2013, parmi lesquels une recommandation tendant à ce que la valeur ajoutée du dessalement nucléaire au moyen de la cogénération soit soulignée,
- i) Prenant note avec satisfaction des activités menées par le Secrétariat pour établir le rapport technique intitulé « Efficient Water Management in Water Cooled Reactors » (publié en

août 2012) et préparer les rapports techniques intitulés « Opportunities for Cogeneration Using Nuclear Energy » et « Industrial Applications of Nuclear Energy » (à paraître en 2014),

- j) Notant que l'ensemble de documents et logiciel mis à disposition par l'Agence en 2009 sur la page web consacrée au dessalement nucléaire a été amélioré en 2012 et 2013, avec des liens vers des informations actualisées sur les activités de l'AIEA dans le domaine du dessalement nucléaire,
 - k) Notant également que le logiciel d'évaluation économique du dessalement (DEEP) a été mis à jour, qu'une nouvelle version (DEEP 5.0) a été lancée en mai 2013 et que le Programme d'optimisation thermodynamique du dessalement (DE-TOP 2.0b), comportant de nouvelles fonctionnalités pour l'analyse énergétique et exergetique des usines de cogénération, a été lancé,
 - l) Prenant note du lancement, en novembre 2012, du logiciel « Programme de gestion de l'eau » pour l'estimation des besoins en eau dans les centrales nucléaires et l'analyse des systèmes de refroidissement et des besoins correspondants pour les sites de centrales nucléaires,
 - m) Notant que le projet de recherche coordonnée (PRC) sur les nouvelles techniques de dessalement de l'eau de mer au moyen de l'énergie nucléaire, achevé en 2011, a recensé des nouvelles technologies susceptibles d'accroître l'utilisation de la chaleur résiduelle produite par les centrales nucléaires pour le dessalement de l'eau de mer,
 - n) Rappelant avec satisfaction que l'Agence a entrepris un programme pour aider les pays en développement à étudier les questions relatives à l'économie, à la sûreté, à la fiabilité et aux mesures techniques anti-prolifération pour ce qui est de l'utilisation des réacteurs de faible ou moyenne puissance (RFMP) pour la production d'eau potable,
 - o) Prenant note des résultats des réunions techniques et des ateliers de formation régionaux et nationaux organisés par le Secrétariat pour diffuser des informations, renforcer les compétences relatives à la gestion efficace de l'eau dans les centrales nucléaires et améliorer la performance et l'économie de la production d'eau potable par le dessalement d'eau de mer au moyen de l'énergie nucléaire, et
 - p) Prenant note des efforts déployés par le Directeur général pour solliciter des fonds supplémentaires en faveur du dessalement nucléaire,
1. Prie le Directeur général de poursuivre les consultations et de renforcer les contacts avec les États Membres intéressés, les organismes compétents des Nations Unies, les organismes de développement régionaux et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales appropriées au sujet d'activités relatives au dessalement de l'eau de mer au moyen de l'énergie nucléaire ;
 2. Encourage le TWG-ND à continuer de servir de cadre pour des activités de conseil et d'examen concernant le dessalement nucléaire et soutient le renforcement de son mandat pour relever les défis liés à la gestion intégrée des ressources en eau aux fins de l'utilisation efficace de l'eau dans les installations nucléaires, qui peuvent inclure le dessalement de l'eau de mer ;
 3. Souligne la nécessité d'une coopération internationale pour la planification et l'exécution de programmes de démonstration en matière de dessalement nucléaire, par le biais de projets nationaux et régionaux ouverts à la participation de tout pays intéressé ;
 4. Prie le Directeur général, sous réserve que des ressources soient disponibles :
 - a) d'élaborer un rapport qui donne des orientations générales sur les options de cogénération et qui en évalue les aspects économiques ; et

- b) de continuer à organiser des réunions techniques et des ateliers de formation régionaux, d'utiliser d'autres mécanismes disponibles pour diffuser des informations sur le dessalement nucléaire et la gestion de l'eau à l'aide de RFMP et d'entreprendre davantage d'activités visant à mieux établir comment les réacteurs existants peuvent offrir des options de cogénération ;
5. Invite le Directeur général à mobiliser des financements auprès de sources extrabudgétaires pour servir de catalyseur et contribuer à l'exécution de toutes les activités de l'Agence relatives au dessalement nucléaire et au développement de RFMP innovants ;
6. Prie le Directeur général de prendre note du rang de priorité élevé que les États Membres intéressés accordent au dessalement nucléaire de l'eau de mer lors du processus d'élaboration du programme et budget de l'Agence ; et
7. Prie en outre le Directeur général de faire rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente résolution au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale à sa cinquante-huitième session ordinaire (2014) au titre d'un point approprié de l'ordre du jour, et tous les deux ans par la suite.

5.

Recours à l'hydrologie isotopique pour la gestion des ressources en eau

La Conférence générale,

- a) Apprécient les travaux exécutés par l'Agence dans le domaine de l'hydrologie isotopique comme suite à la résolution GC(55)/RES/12.A.5,
- b) Notant les efforts nationaux, régionaux et internationaux déployés pour mettre en œuvre la Décennie internationale d'action, « L'eau, source de vie », 2005–2015, proclamée par l'ONU pour attirer davantage l'attention sur le lien fondamental qui existe entre l'eau et le développement humain à tous les niveaux et favoriser une gestion durable des ressources en eau douce,
- c) Sachant que l'Organisation des Nations Unies continue de reconnaître le besoin d'une action accrue et concertée dans le domaine de l'eau et que l'accès à l'eau et la gestion des ressources en eau sont des questions essentielles pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD),
- d) Sachant que l'Organisation des Nations Unies a organisé une conférence de haut niveau (Rio+20) en 2012 pour raviver l'engagement politique en faveur du développement durable, laquelle a adopté le document final intitulé « L'avenir que nous voulons »,
- e) Reconnaissant que le Programme de développement de l'ONU pour l'après-2015, qui fait fond sur les résultats obtenus au titre des OMD et les conclusions de la conférence Rio+20, vise à atteindre un « objectif de développement durable » pour l'eau afin de mettre en lumière ses dimensions multiples dans le développement durable,
- f) Sachant que l'absence de cartographie exhaustive des ressources en eau et le manque de ressources humaines dans ce domaine affectent la capacité des États Membres d'accroître la disponibilité de l'eau et son utilisation,
- g) Reconnaissant que l'Agence a régulièrement démontré l'importance des techniques isotopiques pour la mise en valeur et la gestion des ressources en eau, en particulier pour la gestion des eaux souterraines dans les zones arides et semi-arides et pour une meilleure compréhension du cycle de l'eau,

- h) Notant que les initiatives prises par l'Agence, telles qu'elles sont mentionnées dans le document GC(55)/17 (annexe 3), répondent aux priorités nationales et ont permis une plus large utilisation des techniques isotopiques pour la gestion des ressources en eau et de l'environnement,
- i) Appréciant le fait que les initiatives prises par l'Agence, notamment en association avec des organismes bilatéraux et autres organismes internationaux, comme la mise au point d'une nouvelle série de documents d'information sur l'hydrologie isotopique et la tenue d'ateliers de formation conjoints, par la Commission du développement durable et par le Forum mondial de l'eau ont beaucoup contribué à mieux faire connaître les travaux de l'Agence sur les ressources en eau,
- j) Appréciant les efforts faits par l'Agence pour faciliter l'accès des États Membres à des installations d'analyse pour l'hydrologie isotopique, grâce aux analyseurs laser d'isotopes stables,
- k) Reconnaissant les efforts faits par l'Agence pour renforcer les capacités des États Membres pour ce qui est d'effectuer des mesures isotopiques normalisées et de bonne qualité, notamment par la mise au point d'un logiciel d'évaluation du fonctionnement et de la performance des laboratoires chargés de l'analyse de routine des isotopes de l'hydrogène et de l'oxygène dans des échantillons d'eau,
- l) Notant que, dans le cadre du projet IWAVE (AIEA – accroissement de la disponibilité d'eau), l'Agence aide les États Membres à accroître la disponibilité des ressources en eau douce et à les pérenniser à partir d'évaluations étendues des ressources nationales en eau, et notant avec satisfaction que des mesures sont prises pour étendre le projet IWAVE à d'autres États Membres en intégrant sa méthodologie dans les nouveaux projets régionaux de CT du prochain cycle, et
- m) Prenant note des débats et conclusions du forum scientifique 2011 intitulé « Le problème de l'eau : faire la différence à l'aide des techniques nucléaires » et prenant note de la participation de l'Agence au sixième Forum mondial de l'eau et de son coparrainage de la conférence Hydro Predict 2012 et d'autres conférences consacrées aux impacts des changements climatiques sur les ressources en eau,
1. Prie le Directeur général, sous réserve que des ressources soient disponibles :
- a) de continuer à intensifier les efforts visant une utilisation accrue des techniques isotopiques et nucléaires pour la mise en valeur et la gestion des ressources en eau dans les pays intéressés, grâce à des programmes appropriés et en intensifiant la collaboration avec des organismes nationaux et internationaux s'occupant directement de la gestion des ressources en eau,
- b) de continuer d'aider les États Membres à avoir aisément accès à des installations d'analyse isotopique en modernisant certains laboratoires et en aidant des États Membres à adopter de nouvelles techniques d'analyse moins onéreuses basées sur les progrès récents des technologies concernées, y compris celles du laser,
- c) d'étendre les activités liées au projet IWAVE et à la gestion des eaux souterraines, et en particulier l'évaluation et la gestion des ressources en eaux souterraines fossiles, y compris dans les régions arides et semi-arides, ainsi qu'à la sûreté et à la durabilité de ces ressources, en collaboration avec des organismes régionaux et d'autres organismes internationaux, et de mettre au point des outils et des méthodologies pour améliorer le recensement des ressources en eau,

- d) de faciliter l'accès des États Membres à de nouvelles techniques d'utilisation des isotopes de gaz rares pour la datation des eaux souterraines, et
 - e) de renforcer les activités qui contribuent à la compréhension du climat et de son impact sur le cycle de l'eau et qui visent à mieux prévoir les catastrophes naturelles liées à l'eau et à en atténuer les effets, et de contribuer au succès de la Décennie internationale de l'eau douce ;
2. Prie l'Agence de continuer, parallèlement à d'autres organismes pertinents des Nations Unies et à des organismes régionaux compétents, de former du personnel à l'hydrologie isotopique grâce à des cours appropriés, dispensés dans des universités et des instituts des États Membres, au moyen de techniques de communication avancées et d'outils éducatifs, et dans des centres de formation régionaux, en vue de donner aux hydrologues travaillant sur le terrain les moyens d'utiliser les techniques isotopiques ; et
3. Prie en outre le Directeur général de faire rapport au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale, à sa cinquante-neuvième session ordinaire (2015), sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente résolution, au titre d'un point approprié de l'ordre du jour.

6.

Rénovation des laboratoires des applications nucléaires de l'Agence à Seibersdorf

La Conférence générale,

- a) Rappelant le paragraphe 9 de la résolution GC(55)/RES/12.A.1, dans lequel elle a demandé au Secrétariat, de même qu'aux États Membres, de consentir des efforts pour moderniser les laboratoires des applications nucléaires (NA) de l'Agence à Seibersdorf, pour faire en sorte qu'un maximum d'atouts soient mis à la disposition des États Membres, en particulier des pays en développement,
- b) Rappelant en outre les autres résolutions demandant que les laboratoires de NA à Seibersdorf soient pleinement adaptés à l'utilisation prévue (comme la résolution GC(56)/RES/12.A.2 relative à la mise au point de la technique de l'insecte stérile aux fins de l'éradication et/ou de la réduction des populations de moustiques vecteurs du paludisme, la résolution GC(56)/RES/12.A.3 relative à l'appui à la Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomose de l'Union africaine (PATTEC-UA), la résolution GC(56)/RES/12.A.4 sur le renforcement de l'appui aux États Membres dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, la résolution GC(56)/RES/9.12 relative aux incidents nucléaires et radiologiques et à la préparation et la conduite des interventions d'urgence, et la résolution GC(56)/RES/11 relative au renforcement des activités de coopération technique),
- c) Consciente des applications croissantes, ayant des avantages économiques et environnementaux, des technologies nucléaires et radiologiques dans une grande variété de domaines, du rôle vital que les laboratoires de NA à Seibersdorf jouent dans la démonstration de technologies nouvelles et dans leur déploiement dans les États Membres, et de l'augmentation considérable des cours correspondants et de la fourniture de services techniques ces dernières années,
- d) Reconnaissant avec appréciation le rôle de premier plan au niveau mondial des laboratoires de NA à Seibersdorf pour la mise en place de réseaux mondiaux de laboratoires dans plusieurs domaines, comme les réseaux de lutte contre les maladies animales appuyés par l'intermédiaire de l'Initiative sur les utilisations pacifiques, de l'initiative concernant le Fonds pour la renaissance africaine et la coopération internationale et de nombreuses autres initiatives,

- e) Reconnaissant en outre que les laboratoires de NA à Seibersdorf ont un besoin urgent de modernisation afin de répondre à l'évolution et à la complexité des demandes qui leur sont adressées et aux besoins croissants des États Membres et de suivre le rythme toujours plus rapide du progrès technologique,
 - f) Soulignant l'importance de laboratoires adaptés à l'utilisation prévue qui soient conformes aux normes de santé et de sûreté et disposent de l'infrastructure appropriée,
 - g) Appuyant l'initiative du Directeur général concernant la modernisation des laboratoires de NA à Seibersdorf, annoncée dans sa déclaration à la cinquante-sixième session ordinaire de la Conférence générale,
 - h) Rappelant en outre sa résolution GC(56)/RES/12.A.5, et en particulier le paragraphe 4, dans lequel elle prie le Secrétariat « d'élaborer un vaste plan d'action stratégique pour la modernisation des laboratoires de NA à Seibersdorf, de proposer un concept et une méthodologie pour le programme de modernisation à court, moyen et long termes et de tracer la vision et le rôle futur de chacun des huit laboratoires de NA »,
 - i) Appréciant le rapport du Directeur général au Conseil des gouverneurs (GC(57)/INF/11) sur les progrès réalisés pour l'élaboration d'un concept et d'un vaste plan d'action stratégique pour la modernisation des laboratoires de NA à Seibersdorf,
 - j) Notant avec satisfaction qu'un projet d'investissement appelé projet de rénovation des laboratoires des applications nucléaires de l'AIEA à Seibersdorf (ReNuAL) a été lancé et inscrit au plan d'investissements du projet de budget et programme de l'AIEA pour 2014-2015 avec un financement initial de 2,6 millions d'euros par an, et qu'un objectif de 5,4 millions d'euros par an a été fixé pour les contributions extrabudgétaires pour 2014 et 2015,
 - k) Notant la recommandation du Groupe consultatif permanent sur les applications nucléaires (SAGNA) de l'Agence selon laquelle les travaux de construction prévus dans le cadre du projet ReNuAL devraient commencer au plus tard fin 2014 afin de tirer parti des enseignements du projet ECAS (Renforcement des capacités des services d'analyse pour les garanties) et de sa structure de gestion,
 - l) Notant que l'un des enseignements tirés du projet ECAS est qu'il est important de suivre une stratégie ciblée pour la mobilisation des ressources, et
 - m) Saluant le rapport du Directeur général qui présente les activités et les services actuels des laboratoires de NA à Seibersdorf bénéficiant aux États Membres et à d'autres parties prenantes, quantifie les projections concernant les besoins et les demandes futurs des États Membres et identifie les lacunes actuelles et celles auxquelles on peut s'attendre à l'avenir,
1. Souligne la nécessité, en conformité avec le Statut, de poursuivre les activités de R-D de l'Agence dans les domaines de la science, de la technologie et des applications nucléaires où l'Agence a un avantage comparatif, et de maintenir l'accent sur les initiatives de renforcement des capacités et la fourniture de services techniques pour satisfaire les besoins fondamentaux des États Membres en matière de développement durable ;
 2. Prie le Secrétariat de tout faire pour que, compte tenu de l'importance des laboratoires de NA à Seibersdorf au sein de l'Agence, les besoins urgents et les demandes futures des États Membres en ce qui concerne les services de ces laboratoires soient satisfaits dans le cadre de l'objectif global de financement du projet de rénovation ;

3. Encourage le Secrétariat à explorer pleinement et à établir des mécanismes appropriés pour la mobilisation des ressources, y compris la création proposée d'un groupe des « amis de ReNuAL », et salue l'initiative visant à s'assurer le concours d'un expert à cet égard ;
4. Prie instamment le Secrétariat, lorsqu'il examinera la mise en place imminente d'un comité directeur et d'une équipe de gestion du projet, de procéder aussi rapidement que possible à l'étude de faisabilité envisagée de façon à entreprendre la phase de conception, de construction et de rénovation dès que possible, en fixant à septembre 2014 la date cible de mise en chantier ;
5. Encourage le Secrétariat à appliquer les principales recommandations du SAGNA concernant la priorité à accorder au réaménagement et au développement de l'infrastructure, notamment des bâtiments, des mesures de sûreté et de sécurité, et de l'administration ;
6. Encourage le Secrétariat à élaborer une stratégie concrète au quatrième trimestre de 2013 en tant que mesure immédiate permettant de répondre aux besoins en ressources dans les délais voulus et de la présenter aux États Membres au premier trimestre de 2014 ;
7. Invite les États Membres à prendre des engagements financiers et à verser des contributions avant la session de 2014 de la Conférence générale et aussi à faire des contributions en nature qui permettront de lancer la phase de mise en œuvre en 2014 au plus tard, invite en outre tous les États Membres à contribuer activement aux efforts appuyant la réalisation de l'objectif d'achèvement du projet ReNuAL, et se félicite à cet égard de l'annonce faite par un État Membre ;
8. Encourage le Secrétariat à explorer les possibilités de financement extrabudgétaire par des donateurs non traditionnels et à évaluer le potentiel de collaboration avec le secteur privé, dans le cadre des règles et règlements financiers et administratifs de l'Agence, afin de mettre en place des arrangements à coût faible ou nul pour l'acquisition d'équipements ;
9. Prie le Directeur général de lui faire rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente résolution à sa cinquante-huitième session ordinaire (2014).

B.

Applications nucléaires énergétiques

1.

En général

La Conférence générale,

- a) Rappelant la résolution GC(56)/RES/12 et ses résolutions précédentes sur le renforcement des activités de l'Agence concernant les sciences, la technologie et les applications nucléaires,
- b) Notant que les objectifs de l'Agence tels qu'ils sont énoncés à l'article II du Statut sont notamment « *de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier* »,
- c) Notant aussi que les fonctions statutaires de l'Agence sont notamment « *d'encourager et de faciliter, dans le monde entier, l'utilisation pratique de l'énergie atomique à des fins pacifiques et la recherche dans ce domaine* », « *de favoriser l'échange de renseignements scientifiques et techniques* » et « *de développer les échanges et les moyens de formation de savants et de spécialistes dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques* », y compris la production d'énergie électrique, en tenant dûment compte des besoins des pays en développement,

- d) Soulignant que l'accès à l'énergie et sa disponibilité sont vitaux pour le développement humain, tout en notant que la santé environnementale de la planète, notamment les mesures visant à réduire la pollution et les déchets et à faire face au risque de changement climatique mondial, est une préoccupation grave que tous les gouvernements doivent considérer comme une priorité, et reconnaissant que les États Membres utilisent différents moyens d'atteindre les objectifs de sécurité énergétique et de protection du climat,
- e) Prenant note des contributions de l'AIEA aux débats internationaux sur les changements climatiques dans le monde, comme la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 2012, et la 18^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CoP 18), tenue en novembre-décembre 2012 à Doha (Qatar),
- f) Notant que les préoccupations importantes concernant la disponibilité des ressources énergétiques, l'environnement et la sécurité énergétique montrent que le large éventail des options énergétiques doit être examiné dans son ensemble pour faire en sorte que ces options soient compétitives, respectueuses de l'environnement, sûres, sécurisées et d'un coût abordable, de manière à soutenir une croissance économique durable dans tous les pays,
- g) Reconnaissant que chaque État a le droit de décider de ses priorités et d'établir sa politique énergétique nationale en fonction de ses besoins nationaux, en tenant compte des obligations internationales pertinentes, et d'avoir recours à un éventail diversifié de sources d'énergie dans la voie qu'il emprunte pour atteindre ses objectifs de sécurité énergétique et de protection du climat,
- h) Rappelant la déclaration de clôture du Président de la Conférence ministérielle internationale de Saint-Petersbourg organisée par l'Agence en juin 2013 sur le thème « *L'énergie nucléaire au XXI^e siècle (Conférence de Saint-Petersbourg)* », et qui a rassemblé des ministres, de hauts responsables et des experts de 87 États et sept organisations internationales, selon laquelle l'électronucléaire est, pour de nombreux pays, une technologie éprouvée, propre, sûre et économique qui jouera un rôle de plus en plus important dans la réalisation des objectifs de la sécurité énergétique et du développement durable au XXI^e siècle.
- i) Notant que l'électronucléaire n'entraîne ni pollution de l'air ni émission de gaz à effet de serre en fonctionnement normal et demeure, d'après le rapport du Directeur général publié sous la cote GC(57)/INF/2 et le Rapport annuel de l'AIEA pour 2012, une option importante non seulement pour les pays déjà dotés d'un programme électronucléaire, mais aussi pour les pays en développement dont les besoins énergétiques augmentent,
- j) Notant l'organisation d'ateliers par l'AIEA sur des questions essentielles liées à l'électronucléaire, comme les technologies et les aspects économiques, la compétitivité de l'électronucléaire et d'autres technologies énergétiques, la coopération régionale en appui au passage à l'énergie nucléaire durable, la mise en place des infrastructures requises pour une utilisation sûre, sécurisée et efficiente de l'électronucléaire, le dessalement, la séparation et la transmutation, le rôle des réacteurs de recherche dans le développement des programmes électronucléaires et la formation de nombreux spécialistes des États Membres dans le cadre de divers cours régionaux et nationaux,
- k) Reconnaissant que l'accident survenu le 11 mars 2011 à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi de la TEPCO (*accident de Fukushima Daiichi*), déclenché par un événement naturel extraordinaire, a montré que d'autres améliorations de la sûreté nucléaire étaient nécessaires, en particulier pour la prise en compte des événements naturels extrêmes, ainsi que la préparation et la conduite des interventions d'urgence,

- l) Notant qu'après l'accident de Fukushima Daiichi, la plupart des États déjà dotés d'un programme électronucléaire avant l'accident et les pays primo-accédants nucléaires poursuivront leurs programmes, car ils considèrent l'énergie nucléaire comme une option viable pour satisfaire leurs besoins énergétiques et faire face au changement climatique, tandis qu'un petit nombre de ces États, et quelques autres, ont décidé, sur la base de leur évaluation nationale des avantages et des risques de l'énergie nucléaire, d'abandonner progressivement leur programme électronucléaire ou de continuer à ne pas utiliser l'électronucléaire,
- m) Soulignant que l'utilisation de l'électronucléaire doit s'accompagner à tous les stades d'engagements relatifs à l'application continue des normes les plus élevées de sûreté et de sécurité pendant toute la durée de vie des centrales nucléaires et de garanties effectives, conformes à la législation nationale et aux obligations internationales respectives des États, ainsi que la nécessité de résoudre les problèmes liés à la gestion sûre et durable des déchets radioactifs, du déclassement et de la remédiation, et confirmant le rôle important de la science et de la technologie pour faire continuellement face aux enjeux, en particulier par le biais d'innovations,
- n) Reconnaissant la nécessité de gérer le combustible usé et les déchets radioactifs en évitant d'imposer des fardeaux indus aux générations futures, et reconnaissant aussi que même si chaque État devrait, dans la mesure où cela est compatible avec la sûreté de la gestion de ces matières, stocker définitivement les déchets radioactifs qu'il produit, dans certaines circonstances, une gestion sûre et efficace du combustible usé et des déchets radioactifs pourrait être favorisée par des accords entre États pour utiliser des installations situées dans l'un d'entre eux dans l'intérêt de tous,
- o) Reconnaissant aussi la nécessité de recueillir des données d'expérience et d'élaborer des méthodes et des techniques adéquates pour le déclassement et la remédiation de l'environnement ainsi que pour la gestion d'importantes quantités de déchets radioactifs, y compris d'eau contaminée, dus à d'anciennes pratiques et à des accidents radiologiques ou nucléaires graves,
- p) Rappelant l'importance de la mise en valeur des ressources humaines, de la formation théorique et pratique et de la gestion des connaissances, et insistant sur l'expérience et la capacité uniques de l'Agence pour ce qui est d'aider les États Membres à se doter de capacités nationales en ce qui concerne l'énergie nucléaire et ses applications, entre autres par son programme de coopération technique et en rassemblant tous les États Membres intéressés – les détenteurs comme les utilisateurs de la technologie – pour examiner conjointement les innovations concernant les réacteurs nucléaires, les cycles du combustible et les approches institutionnelles, comme le Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants (INPRO),
- q) Notant les progrès que l'INPRO a faits dans la compréhension des problèmes de viabilité de l'énergie nucléaire au niveau mondial au moyen de l'évaluation des systèmes d'énergie nucléaire (NESA) et de l'analyse des scénarios d'énergie nucléaire mondiaux,
- r) Soulignant aussi le rôle essentiel de l'Agence comme tribune internationale pour l'échange d'informations et d'expériences sur l'exploitation des centrales nucléaires et pour l'amélioration continue de cet échange parmi les États Membres intéressés, notamment lors du Forum de coopération des organismes exploitants tenu à l'occasion des sessions ordinaires de la Conférence générale, tout en reconnaissant à la fois le rôle d'organisations internationales comme l'AEN de l'OCDE, d'ONG et de réseaux multinationaux d'exploitants comme la WANO et la nécessité de renforcer la coopération entre l'AIEA et ces organismes,

- s) Rappelant que le lancement d'un programme électronucléaire requiert l'élaboration et la mise en place d'une infrastructure appropriée pour assurer l'utilisation sûre, sécurisée, efficiente et durable de l'électronucléaire et l'application des normes les plus élevées de sûreté nucléaire tenant compte des normes et orientations pertinentes de l'AIEA et des instruments internationaux pertinents, ainsi qu'un engagement ferme à long terme du pays et de ses autorités de mettre en place et de maintenir cette infrastructure,
- t) Notant le nombre croissant de projets de coopération technique prévoyant une assistance à des États Membres planifiant d'introduire la production électronucléaire concernant la conduite d'études énergétiques pour évaluer les options futures et la création d'une infrastructure technique, humaine, juridique, réglementaire et administrative appropriée, et reconnaissant le rôle de l'Agence pour ce qui est de faciliter l'utilisation sûre, sécurisée et efficiente de l'électronucléaire,
- u) Reconnaissant les difficultés d'obtention de financements du fait des coûts d'investissement élevés d'une centrale nucléaire et les obstacles que cela crée s'agissant de la viabilité et de la durabilité de l'électronucléaire pour la satisfaction des besoins énergétiques, en particulier ceux des pays en développement,
- v) Reconnaissant aussi la nécessité pour les États Membres d'évaluer et de gérer les engagements financiers qui sont requis pour la planification et l'application de programmes de gestion des déchets radioactifs, y compris le stockage définitif,
- w) Notant le nombre croissant d'États Membres demandant conseil sur la prospection des ressources d'uranium et sur l'extraction et la préparation du minerai pour produire de l'uranium de manière sûre, sécurisée et efficace tout en réduisant le plus possible l'impact environnemental, et reconnaissant l'importance de l'assistance de l'Agence dans ce domaine,
- x) Notant les progrès que le Secrétariat a accomplis en ce qui concerne les aspects administratifs, financiers, juridiques et techniques de la banque d'UFE de l'AIEA qui servira de ressource de dernier recours pour la production d'électricité d'origine nucléaire,
- y) Notant aussi le fonctionnement de la réserve d'UFE d'Angarsk (Fédération de Russie), contenant 120 tonnes d'UFE sous l'égide de l'Agence,
- z) Consciente de l'existence de l'approvisionnement américain assuré en combustible, banque d'environ 230 tonnes d'UFE destiné aux pays ayant des programmes nucléaires civils pacifiques et connaissant des ruptures d'approvisionnement,
- aa) Prenant note du « *Rapport d'ensemble sur la technologie nucléaire 2013* » (GC(57)/INF/2) et de ses suppléments, ainsi que du rapport intitulé « *Renforcement des activités de l'Agence concernant les sciences, la technologie et les applications nucléaires* » (GC(57)/9) préparés par le Secrétariat,
- bb) Reconnaissant la contribution que les réacteurs à neutrons rapides peuvent apporter à la prolongation de la durée de disponibilité des ressources en uranium et à la réduction de la charge environnementale des déchets nucléaires, comme l'ont souligné les participants à la conférence internationale sur les *Réacteurs à neutrons rapides et cycles du combustible connexes (FR13)* tenue en mars à Paris (France),
- cc) Reconnaissant que l'utilisation pacifique de l'énergie de fusion peut progresser grâce à des efforts internationaux accrus et avec la collaboration active des États Membres et des organisations intéressés par les projets liés à la fusion, comme le projet de Réacteur expérimental thermonucléaire international (ITER), et

dd) Prenant note de la 24^e Conférence biennale de l'AIEA sur l'énergie de fusion, tenue en octobre 2012 à San Diego (États-Unis d'Amérique),

1. Affirme l'importance du rôle que joue l'Agence en facilitant, par le biais de la coopération internationale entre États Membres intéressés, le développement et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, y compris l'application spécifique de la production d'électricité, en aidant ces États à cet égard, en favorisant la coopération internationale et en diffusant auprès du public des informations impartiales sur l'énergie nucléaire ;
2. Se félicite de la tenue de la Conférence de Saint-Petersbourg, conférence internationale de haut niveau majeure sur la situation et les perspectives mondiales de l'énergie nucléaire, dont l'un des messages clés a été que, pour de nombreux pays, l'électronucléaire jouera un rôle important dans la réalisation des objectifs de la sécurité énergétique et du développement durable ;
3. Souligne l'importance de favoriser dans les domaines des sciences, de la technologie et des applications liées à l'électronucléaire des programmes efficaces visant à mettre en commun et à améliorer encore les capacités scientifiques et technologiques des États Membres intéressés grâce à la coopération et à des activités coordonnées de recherche-développement ;
4. Recommande que le Secrétariat continue de déployer des efforts contribuant à une meilleure compréhension et à une image bien équilibrée du rôle des sciences et de la technologie nucléaires dans le contexte d'un développement mondial durable ;
5. Souligne l'importance, lors de l'introduction de l'énergie nucléaire, notamment de l'électronucléaire et des activités du cycle du combustible connexes, de veiller à l'application des normes les plus élevées de sûreté et de préparation et de conduite des interventions d'urgence, incorporant notamment les enseignements tirés de l'accident de Fukushima Daiichi, de sécurité, de non-prolifération et de protection de l'environnement ;
6. Salue les efforts de l'Agence pour mener des activités visant à renforcer les capacités des États Membres et la technologie en matière de modélisation, de prévision et d'amélioration de la compréhension du comportement du combustible nucléaire dans des conditions accidentelles ;
7. Prie le Secrétariat de poursuivre, en consultation avec les États Membres intéressés, les activités de l'Agence dans les domaines des sciences et de la technologie nucléaires pour les applications énergétiques dans les États Membres, en vue de renforcer les infrastructures, notamment de sûreté et de sécurité, et de promouvoir les sciences, la technologie et l'ingénierie, y compris la création de capacités par l'utilisation des réacteurs de recherche existants ;
8. Prie en particulier le Secrétariat de poursuivre et d'intensifier ses efforts relatifs à l'électronucléaire, au cycle du combustible et à la gestion des déchets radioactifs, en se concentrant notamment sur les domaines techniques où la nécessité d'apporter des améliorations, de faire des progrès et d'accroître la collaboration internationale se fait le plus sentir ;
9. Souligne à cet égard que la gestion sûre du combustible usé qui, pour certains pays, englobe le retraitement et le recyclage, ainsi que la gestion et/ou le stockage définitif sûrs des déchets radioactifs revêtent une grande importance, notamment pour le développement durable, sûr et sécurisé de l'électronucléaire et pour éviter d'imposer des fardeaux indus aux générations futures ;
10. Encourage la coopération internationale dans le domaine de la gestion sûre du combustible usé et des déchets radioactifs, et notamment l'étude d'approches multinationales de l'entreposage et du stockage définitif ;

11. Encourage le Secrétariat à s'employer à favoriser la collaboration entre les États Membres intéressés pour développer des systèmes à neutrons rapides innovants présentant des caractéristiques améliorées du point de vue de la sûreté, des coûts et de la non-prolifération ;
12. Reconnaît l'importance des projets de coopération technique de l'Agence pour ce qui est d'aider les États Membres en matière d'analyse et de planification énergétiques et pour la mise en place des infrastructures requises aux fins de l'introduction et de l'utilisation sûres, sécurisées et efficaces de l'électronucléaire, et encourage les États Membres intéressés à examiner des moyens de davantage contribuer dans ce domaine en renforçant la coopération technique de l'Agence avec les pays en développement ;
13. Reconnaît qu'il est important d'aider les États Membres intéressés par la production d'uranium à concevoir et gérer des activités durables au moyen de la technologie, de l'infrastructure et d'une participation des parties prenantes appropriées et de la mise en valeur de personnel qualifié ;
14. Se félicite des services d'assistance et d'examen fournis par l'Agence aux pays qui lancent de nouveaux programmes électronucléaires par le biais, notamment, de la Section de la planification et des études économiques, du Groupe de l'infrastructure nucléaire intégrée (INIG) et de l'INPRO, et encourage ces pays à utiliser cette assistance et ces services d'examen lorsqu'ils planifient leurs programmes énergétiques et en évaluent les aspects économiques/socio-économiques, mettent en place leur infrastructure nationale pour l'électronucléaire et définissent leur stratégie à long terme pour une énergie nucléaire durable ;
15. Encourage le Secrétariat à examiner de nouvelles possibilités de développer, de coordonner et d'intégrer les services qu'il fournit aux États Membres, dont font partie la planification énergétique globale et la planification à long terme dans le domaine de l'énergie nucléaire, l'analyse économique et les évaluations technico-économiques, l'évaluation des systèmes d'énergie nucléaire (NESA), les missions d'examen intégré de l'infrastructure nucléaire (INIR) et le renforcement des capacités connexe ;
16. Encourage l'Agence à continuer d'organiser des ateliers sur des questions essentielles liées au recours à l'électronucléaire (technologies et aspects économiques de l'électronucléaire, mise en place des infrastructures requises pour l'utilisation sûre, sécurisée et efficace de l'électronucléaire, etc.), tout en assurant une participation aussi large que possible d'experts de tous les États Membres intéressés ;
17. Encourage l'Agence à continuer de rassembler des données et informations et à les mettre à la disposition des États Membres par le biais du Système international d'information nucléaire (INIS) et d'autres bases de données très utiles ;
18. Encourage l'Agence à continuer de fournir une assistance dans le domaine de l'appui à la gestion, notamment par des initiatives de gestion des connaissances nucléaires et de l'information qui portent sur l'ensemble du cycle de vie des installations nucléaires ;
19. Encourage le Secrétariat à renforcer encore les capacités de gestion, la mise en valeur des ressources humaines et la création de capacités par la mise en réseau de la formation théorique et pratique, y compris en développant et en utilisant des plateformes de formation en ligne telles que CONNECT et en mettant en place des possibilités de formation théorique et pratique dans le domaine de l'énergie nucléaire ;
20. Accueille avec satisfaction toutes les contributions annoncées par les États Membres, y compris celles prévues pour soutenir l'Initiative de l'AIEA sur les utilisations pacifiques, qui vise à lever 100 millions de dollars des États-Unis d'ici à 2015 sous forme de contributions extrabudgétaires aux activités de l'AIEA, et encourage tous les États Membres à même de le faire à contribuer ;

21. Prend note de l'examen continu par le Secrétariat de divers aspects du financement des programmes électronucléaires, y compris la gestion des déchets radioactifs, et encourage les États Membres intéressés à collaborer avec les institutions financières pertinentes pour résoudre les questions financières que soulève l'introduction de modèles et de technologies de sûreté renforcée pour l'électronucléaire ;
22. Salue les efforts faits par l'Agence pour fournir des informations plus détaillées sur la conception, la construction, l'exploitation et la fermeture d'une installation de stockage définitif de déchets radioactifs, de façon à aider les États Membres, notamment ceux qui lancent un programme électronucléaire, à élaborer et à mettre en œuvre des programmes de stockage définitif adéquats ;
23. Dans le respect des droits de chaque État Membre, encourage des discussions non discriminatoires, ouvertes à tous et transparentes sur l'élaboration d'approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire, y compris la possibilité de créer des mécanismes d'assurance de l'approvisionnement en combustible nucléaire, ainsi que des systèmes possibles pour gérer la partie terminale du cycle du combustible ;
24. Recommande que le Secrétariat élargisse sa coopération à des initiatives internationales comme ONU-Énergie et étudie la possibilité de créer un forum de dialogue au service des États Membres en vue de définir des scénarios d'énergie durable au niveau mondial et régional en appliquant une méthode d'évaluation communément admise ;
25. Encourage le Secrétariat à poursuivre sa coopération avec les cadres de coopération internationaux pertinents favorisant l'utilisation responsable de l'énergie nucléaire ;
26. Demande que les actions du Secrétariat prescrites dans la présente résolution soient menées sous réserve que des ressources soient disponibles ; et
27. Prie le Secrétariat de faire rapport au Conseil des gouverneurs selon que de besoin et à la Conférence générale à sa cinquante-huitième session (2014) sur les faits marquants se rapportant à la présente résolution.

2.

Réacteurs nucléaires de faible ou moyenne puissance – mise au point et implantation

La Conférence générale,

- a) Rappelant ses précédentes résolutions sur la mise au point et l'implantation de réacteurs de faible ou moyenne puissance,
- b) Notant que l'Agence a mis en place un programme qui prévoit notamment l'établissement de rapports et de projets de recherche coordonnée sur plusieurs sujets pertinents afin d'aider les pays en développement s'intéressant aux réacteurs de faible ou moyenne puissance (RFMP) à examiner les questions d'économie, de protection de l'environnement, de sûreté et de sécurité, de fiabilité, de résistance à la prolifération et de gestion des déchets,
- c) Reconnaissant que les réacteurs de moindre puissance pourraient être plus indiqués pour les petits réseaux électriques de nombreux pays en développement ayant une infrastructure moins développée et qu'ils pourraient être, pour certains pays développés, un moyen de remplacer des sources d'énergie de faible ou moyenne puissance obsolètes, vieillissantes ou à forte émission de carbone, tout en reconnaissant que la taille des réacteurs nucléaires est une décision nationale que chaque État Membre prend en fonction de ses propres besoins et de la taille de son réseau électrique,

- d) Prenant note du rôle important que les RFMP pourraient jouer dans les systèmes de chauffage urbain, de dessalement et de production d'hydrogène à l'avenir, et de leur potentiel pour des systèmes énergétiques innovants,
- e) Se félicitant de la publication de rapports sur les RFMP par l'Agence, et en particulier du rapport intitulé « *Status of Small and Medium Reactor Designs* », et prenant note de l'achèvement du projet de recherche coordonnée sur les *progrès des méthodologies d'évaluation de la fiabilité des systèmes de sûreté passive des réacteurs innovants de faible puissance*,
- f) Prenant note des résultats du sixième Forum de dialogue INPRO sur les *Questions d'autorisation et de sûreté des réacteurs de faible ou moyenne puissance*, et de la réunion sur l'intégration des enseignements tirés de l'accident de Fukushima Daiichi dans l'évaluation technique des RFMP pour la conception de systèmes de sûreté incorporés,
- g) Reconnaissant le rôle que les technologies innovantes peuvent jouer pour améliorer la sûreté nucléaire, et
- h) Prenant note avec satisfaction du rapport du Directeur général intitulé « Réacteurs de faible ou moyenne puissance (RFMP) – Mise au point et implantation » publié sous la cote GC(57)/9,
1. Félicite le Directeur général et le Secrétariat pour les travaux qu'ils ont menés en application des résolutions antérieures pertinentes de la Conférence générale ;
 2. Encourage le Secrétariat à continuer de prendre des mesures appropriées pour aider les États Membres, en particulier les pays primo-accédants, qui ont engagé des actions préparatoires à des projets de démonstration, et de promouvoir la mise au point de RFMP sûrs, sécurisés, économiquement viables et résistant mieux à la prolifération ;
 3. Demande au Secrétariat de continuer de promouvoir un échange d'informations international efficace sur les options concernant les RFMP disponibles au niveau international pour implantation et sur des questions comme les feuilles de route pour le développement de la technologie, les exigences pour les pays qui lancent de nouveaux programmes électronucléaires, l'infrastructure réglementaire, la performance d'exploitation, la maintenabilité, la sûreté et la sécurité, la gestion des déchets, la constructibilité, l'économie, la résistance à la prolifération ainsi que l'état de développement des RFMP innovants, en organisant des réunions techniques et des ateliers, selon qu'il conviendra, et d'établir des rapports de situation et techniques pertinents ;
 4. Invite le Secrétariat et les États Membres qui sont en mesure de proposer des RFMP à promouvoir la coopération internationale dans la réalisation d'études sur les impacts sociaux et économiques de l'implantation de RFMP dans les pays en développement ;
 5. Encourage le Secrétariat à poursuivre les consultations et à maintenir des contacts avec les États Membres intéressés, les organismes compétents du système des Nations Unies, les institutions financières, les organismes de développement régionaux et d'autres organisations appropriées pour la fourniture de conseils sur la mise au point et l'implantation de RFMP ;
 6. Encourage le Secrétariat à continuer de s'employer à définir des indicateurs de la performance en matière de sûreté, de l'exploitabilité, de la maintenabilité et de la constructibilité afin d'aider les pays à évaluer les technologies de RFMP avancés, et d'élaborer des orientations pour la mise en œuvre de ce type de technologie, et attend avec intérêt les rapports à venir sur le renforcement de la sécurité des approvisionnements énergétiques et les méthodes d'évaluation de l'impact environnemental ;

7. Encourage aussi le Secrétariat à continuer de donner des orientations pour les examens réglementaires de divers modèles de RFMP ;
8. Encourage le Secrétariat à favoriser la collaboration entre les États Membres intéressés pour faciliter la délivrance d'autorisations pour les RFMP ;
9. Encourage le Secrétariat à faciliter la création de capacités d'évaluation de la technologie des RFMP dans les pays primo-accédants ;
10. Encourage aussi le Secrétariat à poursuivre les activités relatives tant à la mise au point de technologies habilitantes essentielles qu'au règlement de problèmes d'infrastructure primordiaux pour les différents types de RFMP innovants menées dans le cadre du projet du budget ordinaire intitulé « Technologies et questions communes aux RFMP », qui complète l'INPRO ;
11. Invite le Directeur général à obtenir un financement approprié auprès de sources extrabudgétaires pour contribuer à l'exécution de toutes les activités de l'Agence concernant le partage de l'expérience en matière de construction et d'exploitation pour la mise au point et l'implantation de RFMP ; et
12. Prie le Directeur général de continuer à faire rapport sur :
 - i. la situation du programme lancé pour aider les pays en développement intéressés par les RFMP,
 - ii. les progrès enregistrés dans les activités de recherche-développement, de démonstration et d'implantation concernant les RFMP dans les États Membres désireux de les introduire, et
 - iii. les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente résolution au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale à sa cinquante-neuvième session ordinaire (2015) au titre d'un point approprié de l'ordre du jour.

3.

Activités de l'Agence visant à mettre au point des techniques nucléaires innovantes

La Conférence générale,

- a) Rappelant ses résolutions antérieures relatives aux activités de l'Agence visant à mettre au point des techniques nucléaires innovantes,
- b) Consciente de la nécessité du développement durable et de la contribution que peut apporter l'énergie d'origine nucléaire à la satisfaction des besoins énergétiques croissants au XXI^e siècle,
- c) Se référant à la déclaration adoptée par la Conférence ministérielle de l'AIEA sur la sûreté nucléaire en juin 2011, à Vienne, qui note le rôle des technologies innovantes pour améliorer la sûreté nucléaire et qui a débouché sur la mesure 12 du Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire,
- d) Notant les progrès accomplis dans un certain nombre d'États Membres en ce qui concerne la mise au point de systèmes d'énergie nucléaire innovants et le grand potentiel technique et économique qu'offre une collaboration internationale pour le développement de cette technologie,
- e) Notant que le nombre de participants au Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants (INPRO) de l'Agence, lancé en 2000, continue de croître et qu'il est maintenant de 39 États Membres plus la Commission européenne,

- f) Notant également que l'Agence favorise la collaboration entre les États Membres intéressés sur certaines technologies et approches innovantes dans le domaine de l'énergie nucléaire dans le cadre de projets de collaboration de l'INPRO, de groupes de travail techniques chargés de promouvoir des solutions novatrices pour les réacteurs avancés et les options concernant le cycle du combustible nucléaire, et de projets de recherche coordonnée, et tenant compte du fait que la coordination des activités liées à l'INPRO est assurée par le biais du programme et budget de l'AIEA et du plan d'action INPRO,
- g) Notant que l'INPRO a élaboré un rapport final relatif au projet de collaboration sur l'*Architecture globale des systèmes nucléaires innovants* (GAINS), mis au point un cadre pour l'évaluation de scénarios de l'évolution de l'énergie nucléaire, dont des outils d'analyse, des hypothèses et des considérations (concernant la production d'énergie, les ressources en matières nucléaires, le combustible déchargé, les déchets radioactifs et les actinides mineurs, les services du cycle du combustible nucléaire, la sûreté des systèmes, et les coûts et les investissements) et a défini des scénarios pour le passage à des systèmes d'énergie nucléaire qui préservent les matières nucléaires, limitent l'accumulation de combustible usé et renforcent la sûreté et la résistance à la prolifération, soulignant le rôle des innovations techniques et institutionnelles et de la coopération internationale à cet égard,
- h) Notant que l'INPRO a publié un rapport intitulé « *Legal and Institutional Issues of Transportable Nuclear Power Plants* »,
- i) Notant que le champ d'action de l'INPRO comporte des activités et des projets de collaboration dans des domaines comme les stratégies nationales à long terme relatives à l'énergie nucléaire, y compris les évaluations des systèmes d'énergie nucléaire (NESA) avec la méthodologie INPRO, les scénarios mondiaux concernant l'énergie nucléaire, y compris des projets de collaboration sur l'*évaluation de la viabilité des synergies entre groupes régionaux pour l'énergie nucléaire* (SYNERGIES) et les *feuilles de route pour le passage à des systèmes d'énergie durables à l'échelle mondiale* (ROADMAPS), les innovations en matière de technologie nucléaire et d'arrangements institutionnels, et le Forum de dialogue INPRO, y compris la coopération régionale entre pays pour une énergie nucléaire durable, qui ensemble constituent un programme d'activités de l'Agence appuyant les États Membres intéressés pour la planification stratégique à long terme de l'introduction de l'énergie nucléaire,
- j) Notant que le projet de collaboration de l'INPRO, SYNERGIES, offre aux utilisateurs et aux détenteurs de technologie une tribune pour étudier des scénarios nationaux, régionaux et mondiaux en matière d'énergie nucléaire, analyser les éléments moteurs d'une collaboration entre pays et ceux qui la freinent, et déterminer des stratégies grâce auxquelles les fournisseurs et les utilisateurs auraient tout à gagner en envisageant les futurs systèmes d'énergie nucléaire innovants de manière concertée,
- k) Notant les progrès accomplis dans le cadre d'autres activités et initiatives nationales, bilatérales et internationales et leur contribution aux travaux de recherche-développement communs sur des solutions innovantes applicables à l'introduction et à l'utilisation de l'énergie d'origine nucléaire, et
- l) Prenant note avec satisfaction du rapport du Directeur général sur les activités de l'Agence concernant la mise au point de techniques nucléaires innovantes contenu dans le document GC(57)/INF/2,
1. Félicite le Directeur général et le Secrétariat des travaux menés en application des résolutions pertinentes de la Conférence générale, en particulier des résultats obtenus à ce jour au titre de l'INPRO ;

2. Souligne le rôle important que l'Agence peut jouer en aidant les États Membres intéressés à établir des stratégies nationales à long terme pour l'énergie nucléaire et à prendre des décisions concernant son introduction à long terme par le biais de NESAs, basées sur la méthodologie INPRO, et de l'analyse de scénarios concernant l'énergie nucléaire ;
3. Encourage les États Membres intéressés, le Secrétariat, en particulier dans le cadre de l'INPRO, à élaborer et à évaluer divers scénarios et feuilles de route concernant l'énergie nucléaire, basés sur une collaboration synergique entre les pays intéressés, qui pourraient déboucher sur un développement durable de l'énergie nucléaire au XXI^e siècle, et à contribuer à définir des moyens de collaborer à ce développement ;
4. Prie le Secrétariat, en particulier dans le cadre de l'INPRO, de promouvoir la collaboration entre États Membres intéressés dans la mise au point de systèmes d'énergie nucléaire innovants et durables à l'échelle mondiale et de faciliter la mise en place de mécanismes efficaces de collaboration en recueillant et en diffusant les données d'expérience et les bonnes pratiques pertinentes à travers le monde ;
5. Encourage le Secrétariat à mutualiser l'expérience acquise dans les cadres des NESAs et de GAINS et d'autres analyses de scénarios mondiaux en matière d'énergie nucléaire afin d'élaborer des orientations sur l'évaluation d'améliorations notables, et des risques qui y sont associés, de la performance des systèmes d'énergie nucléaire, potentiellement réalisables grâce à des technologies nucléaires innovantes, à partir des indicateurs clés de la méthodologie INPRO ;
6. Invite les États Membres et le Secrétariat, en particulier dans le cadre de l'INPRO, à examiner le rôle que les innovations technologiques et institutionnelles peuvent jouer pour améliorer l'infrastructure électronucléaire et renforcer la sûreté, la sécurité et la non-prolifération nucléaires et à échanger des informations, notamment au sein du Forum de dialogue INPRO ;
7. Invite tous les États Membres intéressés à participer, sous les auspices de l'Agence, aux activités de l'INPRO pour examiner les questions concernant les systèmes d'énergie nucléaire innovants et les innovations institutionnelles et infrastructurelles, en particulier en poursuivant les études d'évaluation de tels systèmes et de leur rôle dans les scénarios nationaux, régionaux et mondiaux pour l'utilisation de l'énergie nucléaire dans le futur, ainsi que pour recenser les problèmes communs susceptibles de faire l'objet de projets de collaboration ;
8. Encourage le Secrétariat et les États Membres intéressés à achever la révision de la méthodologie INPRO à la lumière de l'accident de Fukushima Daiichi et à prendre en considération les résultats des NESAs effectuées dans les États Membres ;
9. Recommande que le Secrétariat continue d'étudier les possibilités de synergie entre les activités de l'Agence (y compris l'INPRO) et celles menées dans le cadre d'autres initiatives internationales dans des domaines liés à la coopération internationale pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la sûreté, la résistance à la prolifération et d'autres questions de sécurité et, en particulier, qu'il appuie la collaboration entre l'INPRO, les groupes de travail techniques appropriés de l'AIEA, d'autres organisations du système des Nations Unies, le Forum international Génération IV (GIF), le Cadre international de coopération pour l'énergie nucléaire (IFNEC) et l'Initiative européenne pour une industrie nucléaire durable (ESNII) sur les systèmes d'énergie nucléaire innovants et avancés ;
10. Invite les États Membres qui le souhaitent mais ne l'ont pas encore fait à participer à l'INPRO et à contribuer aux activités relatives aux techniques nucléaires innovantes en fournissant des informations scientifiques et techniques, un appui financier ou des experts techniques et des spécialistes d'autres domaines pertinents, et en contribuant à des projets de collaboration sur les systèmes d'énergie nucléaire innovants ;

11. Reconnaissant que le financement des activités de l'INPRO appuyant le développement de techniques nucléaires innovantes provient essentiellement de ressources extrabudgétaires, prie le Directeur général de renforcer les initiatives de l'Agence liées au développement de techniques nucléaires innovantes en continuant de rendre plus efficace et efficiente l'utilisation des ressources disponibles pour appuyer les activités connexes des groupes de travail techniques et de l'INPRO ;
12. Recommande que le Secrétariat envisage d'organiser régulièrement, en coordonnant les ressources et l'assistance mises à disposition par les États Membres intéressés, des formations et des ateliers sur les technologies nucléaires innovantes pour l'échange des connaissances et des données d'expérience sur les systèmes d'énergie nucléaire innovants et durables à l'échelle mondiale ;
13. Demande au Secrétariat et aux États Membres qui sont à même de le faire d'étudier, en tenant compte notamment de facteurs touchant à l'économie, à la sûreté et à la sécurité, de nouvelles techniques pour les réacteurs et le cycle du combustible résistant mieux à la prolifération, notamment celles qui sont nécessaires pour le recyclage du combustible usé et son utilisation dans des réacteurs avancés avec des contrôles appropriés et pour l'évacuation à long terme des déchets restants ; et
14. Prie le Directeur général de faire rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente résolution au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale à sa cinquante-huitième session ordinaire (2014) au titre d'un point approprié de l'ordre du jour.

4.

Approches destinées à appuyer le développement de l'infrastructure électronucléaire

La Conférence générale,

- a) Reconnaissant que le développement et la mise en œuvre d'une infrastructure appropriée pour appuyer l'introduction réussie de l'électronucléaire et son utilisation sûre, sécurisée et efficiente constituent une question de grande importance, notamment pour les pays qui envisagent et planifient l'introduction de l'électronucléaire,
- b) Rappelant ses résolutions précédentes sur les approches destinées à appuyer le développement de l'infrastructure électronucléaire,
- c) Reconnaissant le rôle important que joue l'Agence en aidant les États Membres qui envisagent et planifient l'introduction de l'électronucléaire par des évaluations des besoins en infrastructure, en tenant compte des considérations économiques, sociales et politiques pertinentes, pour appuyer l'utilisation sûre, sécurisée et efficiente de l'électronucléaire, et notant l'augmentation des activités de l'Agence dans ce domaine, conformément aux demandes des États Membres,
- d) Reconnaissant la valeur des missions d'Examen intégré de l'infrastructure nucléaire (INIR) de l'Agence, qui fournissent des évaluations par des experts et des pairs pour aider les États Membres qui en font la demande à déterminer le stade de développement de leur infrastructure nucléaire et les besoins en la matière,
- e) Accueillant avec satisfaction les missions INIR menées en 2011-2013 au Bangladesh, aux Émirats arabes unies, en Jordanie, au Vietnam, au Bélarus et en Pologne, et accueillant également avec satisfaction la mission INIR menée en Afrique du Sud, premier pays envisageant d'étendre son programme électronucléaire à accueillir une telle mission, et notant que d'autres pays envisageant la même chose songent à demander des missions INIR,

- f) Se félicitant en outre de la mise en place de plans de travail intégré (PTI), qui fournissent un cadre opérationnel permettant à l'Agence d'octroyer une assistance à l'appui de programmes nucléaires nationaux, favorisant ainsi l'optimisation de celle qu'elle offre aux pays primo-accédants,
- g) Notant la publication de documents de la collection Énergie nucléaire et l'organisation d'un grand nombre de conférences, de réunions techniques et d'ateliers sur des sujets relatifs au développement de l'infrastructure,
- h) Saluant l'École de gestion de l'énergie nucléaire et d'autres cours sur la gestion et l'encadrement et la gestion de la construction, et les programmes de mentorat mis en œuvre sous les auspices de l'Agence, en Chine, aux États-Unis d'Amérique, en Fédération de Russie, en France et en République de Corée, et en particulier la création du *Programme international pour la formation théorique des cadres dans le domaine nucléaire* à l'Institut de technologie du Massachusetts, en tant que plateformes efficaces pour la formation des cadres,
- i) Notant les efforts menés de concert dans le cadre du Groupe de l'infrastructure nucléaire intégrée (INIG) et de l'INPRO pour élaborer des approches innovantes en matière d'infrastructure pour les futurs systèmes d'énergie nucléaire,
- j) Félicitant le Groupe de travail technique sur l'infrastructure électronucléaire (TWG-NPI), qui vient d'achever son premier cycle triennal, pour ses activités de consultation,
- k) Soulignant l'importance de ressources humaines adéquates pour assurer, notamment, le déroulement dans des conditions de sûreté et de sécurité, et la réglementation efficace, d'un programme électronucléaire, et notant la pénurie mondiale de personnel formé dans les pays développés et, en particulier, dans les pays en développement, et
- l) Prenant note d'autres initiatives internationales axées sur l'appui au développement de l'infrastructure,

1. Félicite le Directeur général et le Secrétariat pour leurs efforts de mise en œuvre de la résolution GC(55)/RES/12.B.4, dont il est rendu compte dans le document GC(57)/9, et demande de nouveau que le Secrétariat présente des mises à jour de publications importantes telles que les « *Étapes du développement d'une infrastructure nationale pour l'électronucléaire* » et, dans ce contexte, veille à une plus grande cohérence entre les publications et les produits multimédias (sites web, modules d'apprentissage à distance, etc.) relatifs à l'infrastructure électronucléaire ;

2. Encourage le Secrétariat à élaborer, en consultation avec les États Membres intéressés, un document complémentaire au rapport du Directeur général intitulé *Renforcement du soutien de l'Agence aux États qui envisagent ou qui lancent des programmes électronucléaires* (GOV/INF/2009/11), en y analysant notamment plus en détail les incidences juridiques, financières et pratiques ;

3. Recommande au Secrétariat de renouveler le mandat du TWG-NPI pour trois autres années ;

4. Encourage les États Membres qui lancent un programme électronucléaire à inviter une mission INIR de l'Agence ainsi que des missions d'examen par des pairs pertinentes, notamment sur la sûreté de conception des sites, avant de mettre en service leur première centrale nucléaire, et à rendre publics leurs rapports de mission INIR afin de mettre en commun les pratiques optimales ;

5. Félicite le Secrétariat pour sa coordination interne et son approche holistique du développement de l'infrastructure nucléaire, et encourage les États Membres et le Secrétariat à tenir compte des résultats des évaluations des besoins en infrastructure, comme les conclusions des missions INIR, pour optimiser les activités de l'Agence en cours dans ce domaine ;
6. Prie le Secrétariat de continuer à tirer les enseignements des missions INIR et à renforcer l'efficacité des activités menées à ce titre ;
7. Encourage le Secrétariat à continuer d'œuvrer au développement de missions INIR pour la phase 3 (avant la mise en service), en tenant compte de la disponibilité d'autres services d'examen de l'Agence ;
8. Se félicite de l'établissement du catalogue des services comme outil qui sera utile aux États Membres lors de la planification des activités de coopération technique et d'autres modes d'assistance ;
9. Accueille avec satisfaction le développement de l'apprentissage à distance comme plateforme de formation utile, et encourage tous les États Membres à y recourir ;
10. Encourage le Secrétariat à continuer de dispenser une formation liée à la promotion du concept de « client averti » ;
11. Invite tous les États Membres qui envisagent ou planifient l'introduction de l'électronucléaire à fournir, en tant que de besoin, des informations et/ou des ressources permettant à l'Agence d'utiliser toute sa panoplie d'outils pour appuyer le développement de l'infrastructure nucléaire ;
12. Prend note de la coopération du Secrétariat avec le Cadre international de coopération pour l'énergie nucléaire (IFNEC) concernant la mise au point d'un outil de modélisation pour la planification des effectifs destiné aux pays lançant des programmes électronucléaires ;
13. Engage le Secrétariat à faciliter, s'il y a lieu, une « coordination souple » entre les États Membres aux fins d'une mise en œuvre efficace de l'assistance multilatérale et bilatérale aux pays qui envisagent ou planifient l'introduction de l'électronucléaire ;
14. Se félicite des activités entreprises par des États Membres, tant individuellement que collectivement, pour coopérer sur une base volontaire, au développement de l'infrastructure nucléaire et encourage à nouveau une telle coopération ; et
15. Prie le Directeur général de faire rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente résolution au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale à sa cinquante-neuvième session (2015) au titre d'un point approprié de l'ordre du jour.